Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on National Security and Defence

Proceedings of the Subcommittee on

Veterans Affairs

Chair:
The Honourable MICHAEL A. MEIGHEN

Wednesday, April 30, 2003

Issue No. 5

Sixth meeting on:

The health care provided to veterans of war and of peacekeeping missions; the implementation of the recommendations made in its previous reports on such matters; and the terms of service, post-discharge benefits and health care of members of the regular and reserve forces as well as members of the RCMP and of civilians who have served in close support of uniformed peacekeepers; and all other related matters.

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SÉNAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

Délibérations du Sous-comité des

Anciens combattants

Président:
L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN

Le mercredi 30 avril 2003

Fascicule n° 5

Sixième réunion concernant:

Les soins de santé offerts aux anciens combattants qui ont servi au cours de guerres ou dans le cadre d'opérations de maintien de la paix; les suites données aux recommandations faites dans ses rapports précédents sur ces questions; et les conditions afférentes aux services, prestations et soins de santé offerts, après leur libération, aux membres de l'armée permanente ou de la réserve, ainsi qu'aux membres de la GRC et aux civils ayant servi auprès de casques bleus en uniforme dans des fonctions d'appui rapproché; et toutes les autres questions connexes.

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

40304

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Michael A. Meighen, *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Atkins
* Carstairs, P.C.
(or Robichaud, P.C.)
Kenny
* Lynch-Staunton
(or Kinsella)
Wiebe

**Ex Officio Members*

(Quorum 3)

LE SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable Michael A. Meighen

Vice-président: L'honorable Joseph A. Day

et

Les honorables sénateurs:

Atkins
* Carstairs, c.p.
(ou Robichaud, c.p.)
Kenny
* Lynch-Staunton
(ou Kinsella)
Wiebe

**Membres d'office*

(Quorum 3)

Published by the Senate of Canada

Available from: Communication Canada
Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente:
Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 30, 2003
(10)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day, at 12:10 p.m., in room 172-E Centre Block, the Chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Atkins, Day, Kenny, Meighen and Wiebe (5).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Grant Purves and Grant Dawson, Analysts; Lieutenant-Colonel David Belovich, DND Liaison Officer; Sandeep Mukerji, Legislative Clerk; Veronica Morris, Communications Officer.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 20, 2002, the subcommittee proceeded upon its examination on the health care provided to veterans of war and of peacekeeping missions; the implementation of the recommendations made in its previous reports on such matters; and the terms of service, post-discharge benefits and health care of members of the regular and reserve forces as well as members of the RCMP and of civilians who have served in close support of uniformed peacekeepers; and all other related matters. *(See Issue No. 2, Monday, February 3, 2003, for the full text of the Order of Reference.)*

WITNESSES:

From the Royal Canadian Legion:

Mr. Allan Parks, Dominion President;

Mr. Duane Daly, Dominion Secretary;

Mr. Pierre Allard, Director, Service Bureau.

Mr. Parks made a statement and, with Mr. Daly and Mr. Allard, answered questions.

At 12:45 p.m., Senator Day presided.

At 12:50 p.m., Senator Meighen presided.

Pursuant to the motion adopted by the subcommittee on Monday, February 3, 2003, the following material was filed as exhibits with the Clerk.

- [“Legion Presentation to Senate Veterans Affairs Subcommittee, 30 April 2003 — Health Care Provided to Veterans of War & Peacekeeping” by Allan Parks, Dominion President] (Exhibit 6050-2.37/V1-SS-1, 5 “17”)
- [“Letter from The Honourable John McCallum, Minister of National Defence, to Senator Meighen concerning Service Income Security Insurance Plan (SISIP), dated April 23, 2003”] (Exhibit 6050-2.37/V1-SS-1, 5 “18”)

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 30 avril 2003
(10)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd’hui à 12 h 10, dans la salle 172-E de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Atkins, Day, Kenny, Meighen et Wiebe (5).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement: Grant Purves et Grant Dawson, analystes; lieutenant-colonel David Belovich, agent de liaison du MDN; Sandeep Mukerji, commis législatif; Veronica Morris, agente de communications.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 novembre 2002, le sous-comité procède à l’examen des soins de santé offerts aux anciens combattants qui ont servi au cours de guerres ou dans le cadre d’opérations de maintien de la paix; les suites données aux recommandations faites dans ses rapports précédents sur ces questions; et les conditions afférentes aux services, prestations et soins de santé offerts, après leur libération, aux membres de l’armée permanente ou de la réserve, ainsi qu’aux membres de la GRC et aux civils ayant servi auprès de casques bleus en uniforme dans des fonctions d’appui rapproché; et toutes les autres questions connexes. (*Le texte complet de l’ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 2, en date du 3 février 2003*).

TÉMOINS:

De la Légion royale canadienne:

M. Allan Parks, président national;

M. Duane Daly, secrétaire national;

M. Pierre Allard, directeur, Bureau d’entraide.

M. Parks fait un exposé et, avec M. Daly et M. Allard, répond aux questions.

À 12 h 45, le sénateur Day assume la présidence.

À 12 h 50, le sénateur Meighen assume la présidence.

Conformément à la motion adoptée par le sous-comité le lundi 3 février 2003, les documents qui suivent ont été déposés en tant que pièces auprès de la greffière.

- [«Legion Presentation to Senate Veterans Affairs Subcommittee, 30 April 2003 — Health Care Provided to Veterans of War & Peacekeeping» by Allan Parks, Dominion President] (Exibit 6050-2.37/V1-SS-1,5 «18»)
- [«Letter from The Honourable John McCallum, Minister of National Defence, to Senator Meighen concerning Service Income Security Insurance Plan (SISIP), dated April 23, 2003»] (Exibit 6050-2.37/V1-SS-1,5 «18»)

At 1:25 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

À 13 h 25 le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du sous-comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 30, 2003

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:10 p.m. to examine the health care provided to veterans of war and of peacekeeping missions; the implementation of the recommendations made in its previous reports on such matters; the terms of service, post-discharge benefits and health care of members of the regular and reserve forces as well as members of the RCMP and of civilians who have served in close support of uniformed peacekeepers; and all other related matters.

Senator Michael A. Meighen (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I am pleased to call to the meeting to order. Today we will be considering operational stress injuries and post-traumatic stress disorder. Our witnesses are from the Royal Canadian Legion.

Mr. Allan Parks, Dominion President, Royal Canadian Legion: Honourable senators, the Legion appreciates the opportunity to appear here and testify before the committee.

For your information, the Legion, through a network of professional service officers operating at Dominion Command and at provincial commands, provides representational services for veterans, including the Canadian Forces and RCMP serving members, who are seeking disability pensions from Veterans Affairs Canada. This is a service that the Legion has proudly offered since 1926.

Representation of veterans and serving members has allowed the Legion to maintain a unique overview of the disability pension process as it applies to various disabilities, including operational stress injury and post-traumatic stress disorder. Through the advocacy route, the Legion has been at the forefront of various efforts to educate officials and to promote a better understanding of OSI and PTSD.

The Legion sponsored a PTSD symposium in Charlottetown in 1998 that was attended by various specialists in the field from the U.S., Australia and Canada, with wide representation from all levels of Veterans Affairs Canada, the Bureau of Pensions Advocates, the Veterans Review and Appeal Board and the Canadian Forces.

The nature of military conflict has changed over the years. Even though Canadian Forces personnel can engage in war fighting, they are as likely to find themselves on peacekeeping or peacemaking missions that create unique challenges and can have significant consequences for veterans.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 30 avril 2003

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 10, dans le but d'examiner les soins de santé offerts aux anciens combattants qui ont servi au cours de guerres ou dans le cadre d'opérations de maintien de la paix; les suites données aux recommandations faites dans ses rapports précédents sur ces questions; et les conditions afférentes aux services, prestations et soins de santé offerts, après leur libération, aux membres de l'armée permanente ou de la réserve, ainsi qu'aux membres de la GRC et aux civils ayant servi auprès de casques bleus en uniforme dans des fonctions d'appui rapproché, et à faire un rapport sur ces questions; et toutes les autres questions connexes.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, je déclare la séance ouverte. La réunion d'aujourd'hui porte sur le stress opérationnel et le syndrome de stress post-traumatique. Nos témoins représentent la Légion royale canadienne.

M. Allan Parks, président national, Légion royale canadienne: Honorables sénateurs, la Légion est heureuse d'avoir l'occasion de comparaître devant le comité.

La Légion, par l'entremise d'un réseau d'agents d'entraide professionnels affectés auprès de la direction nationale et des directions provinciales, vient en aide aux anciens combattants, y compris les membres actuels des Forces canadiennes et de la GRC, qui cherchent à obtenir une pension d'invalidité d'Anciens combattants Canada. La Légion offre ce service depuis 1926, et elle en est fière.

Le soutien que nous apportons aux anciens combattants et aux membres du cadre actif nous permet de nous tenir au fait du processus des pensions d'invalidité, lequel englobe diverses invalidités, dont le stress opérationnel et le syndrome de stress post-traumatique. La Légion déploie de nombreux efforts en vue de sensibiliser les autorités aux problèmes qu'entraînent le stress opérationnel et le syndrome de stress post-traumatique.

La Légion a parrainé, en 1998, à Charlottetown, un symposium sur le SSPT auquel ont pris part divers spécialistes venant des États-Unis, de l'Australie et du Canada. Des représentants de tous les paliers du ministère des Anciens combattants, du Bureau des services juridiques des pensions, du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) et des Forces canadiennes y ont également assisté.

La nature des conflits militaires a évolué au fil des ans. Les membres des Forces canadiennes peuvent aussi bien être appelés à prendre part à des combats qu'à participer à des missions de maintien ou de rétablissement de la paix. Or, ces missions, qui présentent des défis uniques, peuvent entraîner de sérieuses conséquences.

Veterans Affairs Canada has built a system of well-intended programs and benefits over the years, however many gaps and inconsistencies have developed that should be addressed. For example, the Royal Canadian Legion has systematically advocated on behalf of expanding the Veterans Independence Program to include benefits to spouses for life. The Legion recognizes that this is only one step toward a broader, more integrated approach to various programs such as: the Pension Act; the Service Income Security Insurance Plan, SISIP; the Canadian Forces Superannuation Act; the Canada Pension Plan; Employment Insurance legislation, et cetera.

This integrated approach has been summarized in Dominion Convention Resolution no. 1, appended to this presentation for your information. In this context, the Legion applauds your recent report, "Fixing the Canadian Forces' Method of Dealing with Death or Dismemberment." The five recommendations are germane to the Legion testimony. War-fighting produces many hardships and dangers; however, peacekeeping and peacemaking missions also generate significant stressors for participants. Peacekeeping missions can have a positive and a negative effect. For example, peacekeepers are now confronted with a new set of responsibilities, from constabulary presence to monitoring the activities of belligerent parties; to maintaining the safety of non-combatants; to the orderly delivery of humanitarian aid; and to the provision of assistance in the building of infrastructures. One need only look at U.S. military personnel in Iraq, who were combatants one day and a semi-constabulary force the next day, to understand the magnitude of the challenge.

In that new environment, the positive outcomes of operating in a new country, within a new culture, bringing food to starving people and monitoring the peace are associated with low- and high-magnitude stressors, such as being separated from loved ones, not being appreciated by those being liberated and being exposed to traditional war zone stressors. If you add to this mix the tradition of the warrior ethos, which in some way must be subsumed, one should not be surprised that modern soldiers and veterans will be prone to operational stress injury.

What are operational stress injury, OSI, and post-traumatic stress disorder, PTSD? An operational stress injury is, first and foremost, an injury that is triggered by a significant, distressing event or series of events that may have been experienced, confronted directly or witnessed. A significant or severe stressor can be an actual or a threatened death, serious injury, or, in extreme cases, a large-scale massacre. For example, the crash of Swissair 111 off Nova Scotia or the Rwanda massacre would meet the parameters.

The choice of these examples clearly illustrates that OSI and PTSD are not conditions purely related to the military. They can affect individuals employed not only in military operations but also in peacekeeping duties or those providing hazardous response services. Those who suffer from OSI will re-experience their distress on a reoccurring basis, as if they were reliving the event, when confronted with internal or external cues. They suffer

Anciens combattants Canada a mis sur pied des programmes et des régimes de prestation utiles au fil des ans. Toutefois, ils présentent de nombreuses lacunes et incohérences auxquelles il faut s'attaquer. Par exemple, la Légion royale canadienne demande depuis longtemps que le versement des prestations de conjoint sous forme de rente à vie fasse partie des modalités du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Pour la Légion, ce premier pas favoriserait l'intégration de différents programmes: mentionnons la Loi sur les pensions, le Régime d'assurance-revenu militaire, ou le RARM, la Loi sur les pensions de retraite des Forces canadiennes, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'assurance-emploi, ainsi de suite.

Cette approche intégrée est résumée dans la résolution n° 1 du Congrès national, qui figure en annexe. Dans ce contexte, la Légion appuie votre récent rapport, «Pour rectifier la position des Forces canadiennes concernant la mort ou la mutilation», dont les cinq recommandations cadrent avec la position que nous défendons. La guerre cause de nombreuses souffrances et comporte de nombreux dangers. Toutefois, les missions de maintien et de rétablissement de la paix génèrent, elles aussi, des stress importants. Les missions de maintien de la paix peuvent avoir un effet à la fois positif et négatif. Par exemple, les soldats de la paix doivent maintenant assumer de nouvelles responsabilités: ils doivent faire office de gendarmes, surveiller les belligérants; assurer la sécurité des non-combattants; veiller à la distribution ordonnée de l'aide humanitaire; participer à la construction d'infrastructures. Il suffit de regarder du côté de l'Irak, où les militaires américains ont délaissé leur rôle de combattants pour assumer celui de forces semi-constabulaires, pour comprendre l'ampleur du défi à relever.

Dans ce nouvel environnement, les résultats positifs qu'entraînent le fait de se retrouver dans un pays nouveau, de côtoyer une culture nouvelle, d'acheminer de la nourriture à des gens affamés, d'assurer la paix, engendrent des stress de faible et de haut niveau: mentionnons le fait d'être séparé des êtres chers, de ne pas se sentir bien accueilli par le peuple libéré, d'être exposé aux risques inhérents aux zones de guerre. Si vous ajoutez à cela l'ethos guerrier, lequel doit, dans une certaine mesure, être subsumé, il ne faut pas s'étonner de voir que les militaires et les anciens combattants souffrent de stress opérationnel.

Qu'est-ce que le stress opérationnel, le SO, et le syndrome de stress post-traumatique, le SSPT? Le stress opérationnel est d'abord et avant tout un traumatisme provoqué par un événement ou une série d'événements pénibles auxquels une personne est exposée, soit directement, soit indirectement. Mentionnons, par exemple, un décès ou une menace de décès, une blessure grave ou, à l'extrême, un massacre de grande envergure. L'écrasement du vol Swissair 111 au large de la Nouvelle-Écosse ou le génocide au Rwanda répondraient à ce critère.

Ces exemples montrent que le SO et le SSPT ne sont pas uniquement liés au service militaire. Ces traumatismes peuvent toucher des personnes qui participent non seulement à des opérations militaires, mais également à des missions de maintien de la paix ou à des opérations de sauvetage dangereuses. Les victimes de stress opérationnel vont éprouver de la détresse chaque fois qu'elles vont être confrontées à des signaux internes

intense sociological distress and are deemed to be fragile. This injury can affect an individual's well-being at the personal or medical level, especially if a veteran is unable to obtain appropriate clinical management or peer support.

Symptoms of OSI are debilitating for an individual. These symptoms may include marked diminished interest in participating in significant activities, a feeling of detachment or estrangement, irritability, difficulty with concentrating, hypervigilance, et cetera. If left untreated, in extreme cases, OSI can lead to a terminal event that may include pneumonia, respiratory failure, cardiac arrest, circulation failure or cessation of brain function. In comparison with other countries, Australia identifies all of the above conditions as potentially consequential to OSI.

It would appear that VAC and the CF have made tremendous strides in dealing with OSI and PTSD and in providing support to veterans and their families. For example, the VAC table of disabilities, which has been amended in response to Legion advocacy, provides comprehensive data on subjective and objective parameters to assess the levels of stress and anxiety disorders. If a client is identified as being at risk, special care is provided through timely referral and the adjudication process is fast tracked. Information provided to counsellors to assist in their dealings with clients suffering from OSI and PTSD fully recognizes the requirement for a multidisciplinary approach.

VAC and the CF have established a mental health advisory committee with the objective of standardizing treatment protocols and streamlining services through networks of excellence, which are centred on the St. Anne's Hospital in Montreal and regional clinics in London, Quebec City and Winnipeg. It is planned to reach other geographic areas via tele-mental health. VAC and the CF are making great strides in reaching out to veterans and serving members who suffer from OSI and PTSD, at least at the levels of medical care and research. The network of Military Family Resource Centres also plays a significant role in providing support. However, the support is not well coordinated. For example, the Military Family Resource Centres operate at arm's length from the military. Services provided by other agencies, such as social workers and priests, are not fully integrated. Some of the services that they provide to retired members and their families belong to VAC. Other programs, such as SISIP, may also encroach on VAC programs.

As I alluded to before, VAC and the CF have taken proactive steps to initiate both preventive and post-diagnostic support programs. You were briefed earlier on the operational stress injury social support projects, which include a peer support element and a pre-deployment training module. Both initiatives address the immediate needs of military members, however, the attitude change element is a goal that requires further nurturing.

ou externes, comme si elles revivaient l'expérience. Elles souffrent d'une intense détresse sociologique et sont jugées fragiles. Ce traumatisme peut affecter le bien-être d'une personne, que ce soit sur le plan personnel ou médical, surtout si l'ancien combattant est incapable d'obtenir un traitement clinique adéquat ou le soutien de ses pairs.

Les symptômes liés au stress opérationnel sont débilitants. Ils peuvent comprendre le non-désir marqué de participer à des activités importantes, un sentiment de détachement ou de marginalisation, l'irritabilité, le manque de concentration, l'hypervigilance, ainsi de suite. Ces symptômes, s'ils ne sont pas traités, peuvent, à l'extrême, entraîner une maladie grave pouvant englober la pneumonie, l'insuffisance respiratoire, l'arrêt cardiaque, la défaillance circulatoire ou l'arrêt des fonctions cérébrales. L'Australie considère que tous ces troubles peuvent découler du stress opérationnel.

Le ministère des Anciens combattants et les Forces canadiennes font beaucoup, semble-t-il, pour aider les anciens combattants victimes de SO et du SSPT et leurs familles. Par exemple, la table des invalidités d'ACC, qui a été modifiée à la demande de la Légion, fournit des données détaillées sur les critères subjectifs et objectifs qui servent à évaluer les niveaux de stress et les troubles d'anxiété. La personne jugée à risque bénéficie de soins spéciaux opportuns, tandis que le processus d'arbitrage, lui, est accéléré. L'information fournie aux conseillers chargés d'aider les victimes de ST et du SSPT préconise l'adoption d'une approche multidisciplinaire pour venir à bout du problème.

Le ministère des Anciens combattants et les Forces canadiennes ont mis sur pied un comité consultatif sur la santé mentale, dont le mandat consiste à normaliser les protocoles de traitement et à rationaliser les services offerts par les réseaux d'excellence implantés à l'hôpital St. Anne, de Montréal, et dans les cliniques régionales de London, Québec et Winnipeg. Il prévoit étendre ces activités à d'autres régions, par l'entremise de santé télé-mentale. Le ministère et les Forces canadiennes s'efforcent de venir en aide aux anciens combattants et aux militaires qui souffrent de SO et du SSPT, à tout le moins sur le plan des soins médicaux et de la recherche. Le réseau des centres de ressources pour les familles des militaires joue également un rôle important à ce chapitre. Toutefois, l'aide offerte manque de coordination. Par exemple, les centres de ressources pour les familles des militaires sont indépendants des Forces canadiennes. Les services offerts par les travailleurs sociaux et les aumôniers, par exemple, ne sont pas pleinement intégrés. Certains services fournis aux militaires à la retraite et à leurs familles relèvent d'ACC. D'autres programmes, comme le RARM, recoupent ceux offerts par ACC.

Comme je l'ai déjà mentionné, le ministère des Anciens combattants et les Forces canadiennes ont pris des mesures proactives pour mettre en oeuvre des programmes de soutien préventif et après le diagnostique. Vous avez déjà entendu parler des projets de soutien social aux victimes de stress opérationnel, projets qui englobent le soutien par les pairs et un module de formation avant le déploiement. Ces deux initiatives visent à répondre aux besoins immédiats des militaires. Toutefois, il est un autre aspect sur lequel il faut continuer de se concentrer, soit le changement d'attitude.

The DND Ombudsman, in his recent report entitled, "Off the Rails," alluded to the reality that the CF has been slow to adopt a new military ethos that takes into consideration the peacekeeping role. That possibly occurs because the CF is still clinging to an outdated vision of the warrior ethos. To their credit, the CF has made significant progress in providing post-deployment debriefings at stress clinics and immediate medical treatment, when required. As for VAC, it has made tremendous strides in providing better services through a revised disability table, special handling measures, the setting up of PTSD adjudication units and other programs.

L'ombudsman du MDN, dans son dernier rapport intitulé «Déraillement», laisse entendre que les Forces canadiennes ont été lentes à adopter un nouvel ethos militaire qui tient compte du rôle de maintien de la paix, peut-être parce que les Forces canadiennes continuent de s'accrocher à une version démodée de l'ethos guerrier. Or, les FC ont fait des progrès notables à ce chapitre puisqu'elles fournissent maintenant aux militaires des séances de consultation après le déploiement et des soins médicaux immédiats, si besoin est. Pour ce qui est d'ACC, il s'est attaché à améliorer la qualité des services offerts, entre autres, en révisant la table des invalidités, en adoptant des mesures spéciales et en mettant sur pied des unités de règlement des demandes pour les victimes de SSPT.

Feedback from Legion service officers across the country indicates that VAC is responsive to various claims from traditional war veterans, modern peacekeepers and widows. The remaining difficulties appear to be related to the initial assessment of disability claims. Again, when difficulties are encountered at the first level of adjudication, inequities seem to be resolved at the various review levels.

Les agents d'entraide de la Légion présents dans toutes les régions affirment que le ministère est réceptif aux nombreuses demandes qu'ils reçoivent des anciens combattants, des soldats de la paix et des veuves. C'est l'évaluation initiale des demandes de pension d'invalidité qui continue de poser problème. Encore une fois, lorsque des problèmes se posent au premier niveau de décision, les inégalités qui subsistent sont réglées lors des divers paliers d'examen.

Health care issues comprise only one element of the broader detriments that are all interrelated. The way ahead requires a clear identification of responsibilities between VAC and the CF, especially in relation to services provided by the Military Family Resource Centres that clearly overlap with traditional services provided by VAC. It requires specific programs to better address the needs of regular force members and reservists. Reservists are often left to their own devices, especially when they return to rural environments. The Legion is uniquely situated to provide support in this area. The provision of affordable housing to veterans and their dependants should also be investigated. Modern day veterans are frequently forced to retire early without sufficient means. In those circumstances, affordable housing is a necessity.

Les questions de soins de santé ne constituent qu'un élément parmi d'autres de la problématique, les éléments étant tous étroitement liés. Nous devons clairement définir les responsabilités du ministère des Anciens combattants et ces Forces canadiennes, surtout en ce qui concerne les services fournis par les centres de ressources pour les familles des militaires qui recoupent ceux offerts traditionnellement par le ministère. Il faut mettre sur pied des programmes qui visent à mieux répondre aux besoins aux membres de la force régulière et de la force de réserve. Les réservistes doivent souvent se débrouiller seuls, surtout quand ils retournent vivre dans une région rurale. La Légion a ceci de particulier qu'elle est en mesure de leur venir en aide dans ce domaine. Par ailleurs, il faudrait prévoir des logements à prix abordable pour les anciens combattants et les personnes à leur charge. Les anciens combattants des guerres contemporaines sont souvent obligés de prendre une retraite anticipée alors qu'ils n'ont pas suffisamment de ressources. Dans ces circonstances, un logement abordable constitue une nécessité.

The Legion is currently investigating, through a voluntary sector initiative grant sponsored by VAC, potential policy changes to facilitate the development of affordable housing for seniors and veterans. The Legion currently provides such facilities across Canada at more than 140 sites, with approximately 6,600 units. As the Legion embarks on future housing initiatives, it has identified a need for the provision of seed funding in the planning stages of housing projects. This option requires further investigation because it could meet the needs of newly retired CF members who require assistance.

La Légion s'attache présentement, par l'entremise d'une subvention fournie par ACC dans le cadre d'une initiative du secteur bénévole, à définir les changements qui pourraient être apportés à la politique pour favoriser la construction de logements abordables pour les aînés et les anciens combattants. La Légion possède environ 6 600 unités dans plus de 140 localités au Canada. Elle compte se lancer dans de nouveaux projets d'habitations, mais estime qu'il faut prévoir des fonds de démarrage pour financer l'étape de planification de ceux-ci. Cette option doit faire l'objet d'un examen plus poussé, étant donné qu'elle permettrait de répondre aux besoins des membres des FC nouvellement retraités qui ont besoin d'aide.

The way ahead also requires an in-depth overview of what the CF now refers to as "the personnel tempo." It requires more concerted efforts to streamline and integrate services that are

Il faudrait également examiner plus à fond ce que les Forces canadiennes appellent «l'incidence d'absences». Des efforts plus concertés s'imposent pour rationaliser et intégrer les services

currently provided under programs that are not clearly linked, as recommended in the Royal Canadian Legion Resolution, VSS no. 1.

That is attached for the information of honourable senators.

Senator Meighen, as you mentioned earlier, Mr. Allard is the director of our service bureau. He is responsible for all of our service officers at our Dominion Command level and at commands and branches across the country. He is familiar with the issues here. We will try to answer your questions.

The Chairman: Mr. Allard, is there anything you would like to add at this point with respect to the process of providing services?

Mr. Pierre Allard, Director, Service Bureau, Royal Canadian Legion: Not at this point.

The Chairman: I assume that you share the opinions expressed in this brief, as does Mr. Daly?

Mr. Allard: Yes.

The Chairman: The Chair of the Standing Senate Committee on National Security and Defence is here and has a list of questions.

Senator Day: Thank you for being here, gentlemen. I saw a number of you at the special evening that we had a week or so ago with respect to Vimy Ridge Day. I was glad to have a chance to chat with you at that time. It was a special day for us all, in which this committee had a role to play.

You indicated in your report, Mr. Parks, that you have seen our recent report that I will describe as the "Bruce Henwood report," in relation to dismemberment or death. You have had a chance to look that over and have seen our recommendations. Were there any recommendations that you feel were off the mark?

Mr. Allard: Certainly not. You are right in line with our views. There is the issue of retroactivity for whatever number of people who were injured prior to the putting in place of the new policy. That remains to be looked at in the fullness of time. Those people deserve retroactive payments correspondent with the Minister of National Defence stressing that aspect of the dismemberment policy.

The new SISIP policy introduced for lieutenant-colonels and below brings up the issue of potentially conflicting policies. That policy is applicable while on duty.

It takes into consideration the point in our presentation that the programs are not well coordinated. They should be rationalized. When you introduce the notion of paying benefits to someone who is on duty through an insurance policy, you are embarking on responsibilities that are attributed to Veterans Affairs under the Veterans Act.

actuellement fournis en vertu de programmes qui ne sont pas étroitement liés, comme l'a recommandé la Légion royale canadienne dans la résolution n° 1.

Cette résolution figure en annexe.

Sénateur Meighen, comme vous l'avez mentionné plus tôt, M. Allard est le directeur du Bureau d'entraide. Il est responsable de tous les agents d'entraide qui travaillent auprès de la direction nationale et des directions et succursales à l'échelle du pays. Il connaît très bien le dossier. Nous allons essayer de répondre à vos questions.

Le président: Monsieur Allard, souhaitez-vous faire un commentaire au sujet des services qui sont offerts?

M. Pierre Allard, directeur, Bureau d'entraide, Légion royale canadienne: Pas pour l'instant.

Le président: Je présume que vous partagez le point de vue de M. Daly?

M. Allard: Oui.

Le président: Le président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense assiste à la réunion et souhaite vous poser des questions.

Le sénateur Day: Messieurs, merci d'être venus nous rencontrer. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec vous lors de cette soirée spéciale qui a eu lieu, il y a une semaine environ, sur le Jour de la bataille de Vimy. J'ai eu beaucoup de plaisir à discuter avec vous. C'était une journée spéciale pour nous tous, et pour ce comité-ci.

Monsieur Parks, vous avez indiqué avoir lu notre dernier rapport, que j'appelle le «rapport Bruce Henwood», concernant la mort ou la mutilation. Vous avez eu l'occasion de jeter un coup d'oeil aux recommandations. Y en a-t-il avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord?

M. Allard: Pas du tout. Elles concordent avec notre point de vue. Toutefois, la question de la rétroactivité dans le cas des personnes qui ont été blessées avant la mise en place de la nouvelle politique doit être examinée plus à fond. Ces personnes, surtout celles qui ont subi une mutilation, ont droit au paiement rétroactif des prestations, ainsi que l'a laissé entendre le ministre de la Défense nationale.

Le nouveau RARM qui vise les lieutenants-colonels et les militaires de grade inférieur risque d'entrer en conflit avec d'autres politiques. Ce régime ne s'applique qu'aux militaires qui subissent des blessures dans l'exercice de leurs fonctions.

Il fait ressortir, comme nous l'avons dit dans notre mémoire, le manque de coordination qui existe au chapitre des programmes. Ceux-ci devraient être rationalisés. Quand vous proposez de verser des prestations, par l'entremise d'un régime d'assurance, aux militaires qui subissent des blessures lorsqu'ils sont de service, vous empiétez sur les responsabilités qui relèvent du ministère des Anciens combattants en vertu de la Loi sur les anciens combattants.

That is one of the issues on the table. All these programs have to be rationalized to create a more concerted approach.

The Chairman: I have received and circulated to all members a letter from the minister indicating that his staff is working on the problem of retroactivity. We are hopeful that, as we are led to believe that we are dealing with approximately 12 cases since 1982, and even though it requires a laborious records search, it can be accomplished. Those who had to leave the Armed Forces by reason of dismemberment would receive some form of retroactive payment.

Neither our report nor the minister's response deals with the situation of death for members of the CF in terms of a lump sum payment. Nor is the question of off-duty injuries addressed. The committee is interested in pursuing those matters.

Senator Kenny: It occurs to me that the Legion could perform a service regarding the outstanding retroactive payments. We are relying upon the department to do a record search. However, you have the capacity, through your magazine, to say, "Look, if you have friends or know of someone in this situation, draw it to their attention." That might be a very effective way to catch people whom the bureaucrats might not.

Mr. Parks: Yes, I agree with you. We will look at that and see if we cannot do a write-up in our service corner and put it out in the bulletin.

Mr. Allard: There are a number of ways in which we can address that. We will take that under advisement and find a way to advertise to people who might have suffered dismemberment while on active duties in the forces. I understand the problem with database searches in SISIP and VAC.

Senator Day: I appreciate the issue with respect to retroactivity. We are working on that.

One of the issues is at page 25 of the book that I gave you, which is a summary of the recommendations. Recommendation no. 3 addresses the case of a member of the Canadian Forces who is seriously injured. That could include someone who has a stress disorder or post-traumatic stress disorder. Perhaps I should use the term "operational stress injury." Is that a generally accepted term now?

Mr. Daly: Yes, it is. It is a term that the Canadian Armed Forces has drawn up to indicate that it is an injury that these people are suffering. It is not an illness or a disorder. It is an injury caused by operations. The Canadian Armed Forces prefers to use that term, and it is applicable.

Senator Day: Are we finding the term used in regulations now? It has not worked its way into any laws yet, but is it in regulations or standing orders?

Mr. Allard: It is cropping up in pension programs of other countries. In Australia, it is becoming a recognized term. We seem to see it more frequently in the Canadian Armed Forces.

Il s'agit là d'une question parmi d'autres. Tous les programmes doivent être rationalisés dans le but de créer une approche plus concertée.

Le président: J'ai fait circuler à tous les membres du comité une lettre dans laquelle le ministre affirme que son personnel s'affaire à examiner la question de la rétroactivité. Depuis 1982, 12 cas environ ont été signalés. Même s'ils exigent des recherches poussées, nous espérons qu'ils seront réglés. Ceux qui ont été obligés de quitter les forces armées parce qu'ils ont subi des mutilations devraient avoir droit à un paiement rétroactif.

Ni le rapport du comité ni la lettre du ministre n'aborde la question du versement d'un paiement forfaitaire dans le cas du décès de militaires. La question des blessures subies en dehors de l'exercice des fonctions n'est pas abordée non plus. Le comité souhaite se pencher là-dessus.

Le sénateur Kenny: Pour ce qui est des paiements rétroactifs, je pense que la Légion pourrait aider à ce chapitre. Nous comptons sur le ministère pour qu'il consulte les dossiers. Or, vous pouvez, par l'entremise de votre revue, dire: «Écoutez, si vous avez des amis ou si vous connaissez quelqu'un dans cette situation, avisez-les.» On pourrait, de cette façon, retrouver les personnes que les fonctionnaires n'arrivent pas à rejoindre.

M. Parks: Oui, je suis d'accord. Nous allons nous pencher là-dessus et voir si nous ne pouvons pas inclure un article dans notre bulletin.

M. Allard: Il y a plusieurs choses qu'on peut faire. Nous allons essayer de trouver un moyen de rejoindre les personnes qui ont subi des mutilations dans l'exercice de leurs fonctions. Je sais qu'il n'est pas facile de consulter les bases de données du RARM et du ministère des Anciens combattants.

Le sénateur Day: Je sais que la question de la rétroactivité pose problème. Nous nous penchons là-dessus.

Vous allez trouver, à la page 25 du document que je vous ai remis, un résumé des recommandations. La recommandation n° 3 traite du cas d'un militaire qui est grièvement blessé. Il pourrait s'agir d'un militaire qui souffre de stress ou du syndrome de stress post-traumatique. Je devrais peut-être parler de «traumatisme lié au stress opérationnel». Est-ce que l'expression est couramment utilisée?

M. Daly: Oui. C'est l'expression qu'utilisent les Forces armées canadiennes pour décrire le traumatisme dont souffrent ces personnes. Il ne s'agit pas d'une maladie ou d'un trouble, mais d'un traumatisme qui est causé par les opérations. Les Forces canadiennes préfèrent utiliser cette expression, qui est d'ailleurs tout à fait appropriée.

Le sénateur Day: Est-ce qu'elle figure dans les règlements? Elle ne figure pas encore dans les lois, mais la trouve-t-on dans les règlements?

M. Allard: On commence, dans d'autres pays, à en parler dans les programmes de pension. L'expression est couramment utilisée en Australie. Les Forces armées canadiennes semblent l'utiliser de plus en plus.

Senator Day: Our third recommendation is that an officer be immediately assigned to represent the interests of the injured party. In the fourth recommendation, we talk about a family resource centre providing support to the family.

Are we stepping on your toes in relation to this? What role does the Legion have with respect to providing that support to the injured member and to the family, if any?

Mr. Allard: Our role is strictly one of referral. In other words, if people wish to take advantage of our services to represent them in the process of claiming a disability pension through Veterans Affairs, they may do so. We have carried out that role since 1926. We represent approximately 10 per cent of all the applicants who seek a disability pension. I do not see any problem with your resolution no. 3, which is strictly focused on assigning someone to help a member. The Canadian Forces already does that to a certain degree in other processes. For example, if there is a trial of some kind, the CF will assign an officer to assist; if there is a death, the CF will assign an officer to assist the dependant through the process of funeral arrangements. It would be logical that they would assist in a disability situation to help people understand the benefits.

They do that to a degree, not on an individual basis, but more on a group basis in pre-deployment and post-deployment briefings. I think that there are other things in those venues that could be considered. I do not know how systematically this is done in Canada, if at all, but in Australia, health data is collected on participants who go on peacekeeping missions. That data is available when the participants return to the home country. That provides a small database on what happens to your —

Mr. Duane Daly, Dominion Secretary, Royal Canadian Legion: Senator Day, if I could add a point. The recommendation, as it stands, is to provide assistance to the individual. As Dominion President Parks points out, it is the whole question of culture and ethos — the warrior concept. Soldiers are still loath to admit to a Canadian Forces official that they have a problem. That is the main obstacle in this issue, which is why we changed the name from "disorder" to "injury." That way, the soldier will not be afraid to come forward and admit that there is a problem. The Legion has played a vital role in that capacity.

We have offered an avenue to soldiers to come to us when they have been loath to go to someone in uniform to admit that they have a problem. The soldiers are afraid of having their trade specification deteriorate such that they would no longer be members of the combat community. That would initiate a transfer and they would lose their allowances. All of these implications play a role if they are seen as unfit for combat duty.

Therefore, the first step is to get over that obstacle. Once we help them out there, we are able to ensure that at least they get into the system where the disability processing, through Veterans

Le sénateur Day: Nous proposons, dans la troisième recommandation, qu'un officier soit immédiatement chargé de faire valoir les intérêts du membre qui est grièvement blessé. Dans la quatrième recommandation, nous proposons que les centres de services aux familles viennent en aide aux familles touchées.

Est-ce que nous empiétons sur vos responsabilités? Quel genre de services la Légion fournit-elle aux militaires blessés et à leur famille?

M. Allard: Elle offre des services purement consultatifs. Autrement dit, si une personne souhaite qu'on présente une demande de pension d'invalidité, en son nom, au ministère des Anciens combattants, nous allons le faire. Nous offrons ce service depuis 1926. Nous représentons environ 10 p. 100 de tous les militaires qui présentent une demande de pension d'invalidité. Votre troisième recommandation, qui propose qu'on désigne un officier pour faire valoir les intérêts du membre, ne nous pose aucun problème. Les Forces canadiennes le font déjà, dans une certaine mesure, dans le cadre d'autres processus. Par exemple, s'il y a un procès, les Forces canadiennes vont charger un officier de venir en aide au militaire concerné; s'il y a un décès, les Forces canadiennes vont détacher un officier auprès des personnes à charge pour les aider à organiser les funérailles. Pour ce qui est de la pension d'invalidité, il serait logique que ces officiers sensibilisent les personnes aux avantages auxquels elles ont droit.

Elles le font jusqu'à un certain point, mais pas sur une base individuelle. Elles le font pour des groupes, lors de séances d'information avant et après le déploiement. Il existe selon moi d'autres points dont il faudrait tenir compte à ces égards. J'ignore à quel point cela se fait systématiquement au Canada, voire si cela se fait, mais en Australie, on réunit des données sur la santé de ceux qui sont envoyés en mission de maintien de la paix. Les données existent quand ces soldats reviennent au pays. On dispose ainsi d'une petite base de données sur ce qui arrive à votre...

M. Duane Daly, secrétaire national, Légion royale canadienne: Sénateur Day, avec votre permission, j'aimerais apporter une précision. La recommandation actuelle est de fournir de l'aide à la personne. Comme le fait remarquer le président national Parks, c'est toute la question de la culture et de la philosophie — la notion de guerrier — qui est mise en question. Les soldats continuent d'être réticents à avouer à un officier des Forces canadiennes qu'ils ont un problème. C'est là le principal obstacle dans ce dossier et la raison pour laquelle nous avons changé l'appellation qui, de «trouble», est devenue une «blessure». De cette façon, le soldat n'hésitera pas à avouer qu'il a un problème et à demander de l'aide. La légion a joué un rôle vital sur ce plan.

Nous avons offert une alternative aux soldats, soit de passer par nous quand ils hésitent à avouer à une personne en uniforme qu'ils ont un problème. Ils craignent que la description de leur groupe professionnel militaire ne soit tellement changée qu'ils ne seraient plus membres des troupes combattantes. Ils seraient alors mutés et perdraient leurs allocations. Toutes ces conséquences entrent en jeu s'ils sont jugés comme étant inaptes au combat.

Par conséquent, la première étape consiste à surmonter cet obstacle. Une fois qu'ils font appel à nous, nous pouvons faire en sorte qu'ils sont au moins intégrés au système dans le cadre

Affairs, is done. We are also able to provide them with guidance on relating to the appropriate contact in the forces. It is fine to tell someone to speak to the surgeon, but the surgeon still wears a uniform and has a certain responsibility to report various disabilities.

We have made a great deal of progress since 1996. Just getting the Canadian Forces officials to attend our PTSD symposium in 1998 was a challenge. People attended from all over the world, but convincing senior military officials here was difficult. They were not ready to accept that those kinds of circumstances exist. We have come a long way since then. However, there is still the problem of getting the soldiers to admit that perhaps they need some help.

Senator Day: I understand that there will be a conference at St. Anne's Hospital soon. Is the Legion participating in that? Is this a conference for officials from Veterans Affairs?

Mr. Allard: We have been invited to send a representative and I will attend. In fact, I will leave this afternoon for Montreal. I will be sharing that information with Legion service officers across the country.

There is an additional element to what our Dominion Secretary was saying in the context of the warrior ethos and seeking representation from the Legion service officers. Our traditional veterans from World War I, World War II and the Korean War have been willing to seek our help in the process. We have never had any problems convincing them that we can play a role. Veterans Affairs has always presented us as a traditional partner.

The Canadian Forces, in the context of this warrior ethos, is an inward-looking institution that suffers a great deal of stress because of personnel tempo, reductions in personnel, et cetera. They tend to look to Veterans Affairs first because it is a government department. We have to convince them that the Legion service officers represent a viable option for them.

Senator Day: My final question concerns our fourth recommendation and the Military Family Resource Centres that are cropping up across the country. Are these centres competing with the services that you were offering?

Mr. Allard: I think they are probably inadvertently competing with Veterans Affairs, to a certain degree. That goes back to what I call the transition phase between what the Canadian Forces can provide in services and what Veterans Affairs should provide in services as a part of their mandate to look after veterans. The Military Family Resource Centres are off to the side as an independent agency that is more responsive to CFPSA than to the

duquel les Anciens combattants prennent en charge pour le gouvernement le traitement de l'invalidité. Nous sommes également capables de leur donner des conseils quant à la meilleure personne à qui s'adresser dans les forces. C'est fort bien de dire à quelqu'un de s'adresser au chirurgien, mais le chirurgien porte l'uniforme et assume une certaine responsabilité dans le signalement des diverses invalidités.

Beaucoup de progrès ont été réalisés depuis 1996. Le simple fait de persuader des représentants des Forces canadiennes d'assister à notre symposium sur la NPT en 1998 a été un exploit. Des personnes de tous les coins du monde y ont assisté, mais il a été difficile de persuader des officiers de grade supérieur de s'y rendre. Ils n'étaient pas prêts à reconnaître la réalité. Nous avons fait des pas de géant depuis lors. Cependant, le problème de convaincre les soldats d'avouer qu'ils ont peut-être besoin d'aide demeure.

Le sénateur Day: Je crois savoir qu'une conférence aura lieu bientôt à l'hôpital Sainte-Anne. La légion y participera-t-elle? S'agit-il d'une conférence à l'intention des hauts fonctionnaires des Anciens combattants?

M. Allard: Nous avons été invités à y envoyer un représentant, et j'y serai. En fait, je pars cet après-midi pour Montréal. Je partagerai cette information avec les officiers d'entraide de la Légion qui sont dispersés un peu partout au pays.

Il y a un autre élément qu'il faudrait préciser en rapport avec ce que disait notre secrétaire national au sujet de la philosophie du guerrier et de la représentation des officiers d'entraide de la Légion. Nos anciens combattants classiques de la Première et de la Seconde guerre mondiale ainsi que de la guerre de Corée ont toujours été disposés à demander notre aide. Nous n'avons jamais éprouvé de difficulté à les convaincre que nous pouvons jouer un rôle. Les Anciens combattants nous ont toujours présentés comme un partenaire classique.

Les Forces canadiennes, dans le contexte de cette philosophie du guerrier, sont une institution autocentrée dont les membres subissent beaucoup de stress en raison de l'incidence des absences, des réductions de personnel et ainsi de suite. Ils ont tendance à se tourner vers les Anciens combattants en premier parce qu'il s'agit d'un ministère. Il faut arriver à les convaincre que les officiers d'entraide de la Légion représentent une option viable.

Le sénateur Day: Ma dernière question concerne notre quatrième recommandation et les centres de ressources pour les familles de militaires qui voient le jour un peu partout au pays. Ces centres font-ils concurrence aux services que vous offrez?

M. Allard: Ils font probablement concurrence, par inadvertance, aux Anciens combattants jusqu'à un certain point. Cela remonte à ce que j'appelle la phase de transition entre ce que les Forces canadiennes peuvent offrir comme services et ce que les Anciens combattants devraient offrir dans le cadre de leur mandat à l'égard des anciens combattants. Les centres de ressources pour les familles de militaires sont un peu hors piste, en tant

military. Outside the chain of command, there is the danger that indeed the focus will move to this semi-independent agency and that we will not have the coordination of effort that we need.

qu'organismes indépendants qui relèvent davantage d'une agence de soutien du personnel des Forces canadiennes que des militaires. À l'extérieur de la chaîne de commandement, on court le risque qu'effectivement, l'accent ne se déplace vers cet organisme semi-indépendant et que, de la sorte, l'effort ne soit pas coordonné comme il le faudrait.

Senator Day: How are you working with them to ensure that this does not happen?

Le sénateur Day: De quelle manière vous concertez-vous avec eux pour faire en sorte que cela ne se produise pas?

Mr. Allard: We are dialoguing with Veterans Affairs as they look at a continuum of services that are focused on the way ahead and how they want to structure themselves to deal with the veterans after release. We have membership on the CF/VAC advocacy council, where we can make our voices heard. There are a number of fora where we sit at the table to express our views.

M. Allard: Nous poursuivons un dialogue avec les Anciens combattants pendant qu'ils examinent un continuum de services centrés sur la voie à suivre et comment ils souhaitent se structurer pour traiter avec les anciens combattants après leur congé. Ainsi, nous sommes membres du conseil consultatif conjoint des Forces canadiennes et du ministère des Anciens combattants, de sorte que nous pouvons nous faire entendre. Nous participons à plusieurs tribunes qui nous donnent voix au chapitre.

This is a learning experience for VAC and the CF because for a number of years, perhaps, we were not paying attention to some of these modern-day veterans. We have seen a spirit of trying to be the first off the mark to provide these services. Now we have to look back and try to refocus these efforts to give the responsibilities to those who should bear them.

C'est un apprentissage pour le ministère des Anciens combattants et les Forces canadiennes parce que, pendant plusieurs années peut-être, nous ne portions pas attention à certains de ces nouveaux anciens combattants. Nous avons observé une volonté d'être le premier à offrir ces services. Il faut maintenant prendre du recul et essayer de recentrer les efforts de manière à confier les responsabilités à ceux qui devraient les assumer.

Senator Day: Are you talking to the managers of these family resource centres or only with Veterans Affairs?

Le sénateur Day: Avez-vous des entretiens avec les gestionnaires de ces centres de ressources pour les familles de militaires ou seulement avec les fonctionnaires des Anciens combattants?

Mr. Allard: Right now, we are in talks with Veterans Affairs.

M. Allard: Pour l'instant, nos pourparlers se limitent aux Anciens combattants.

Senator Kenny: Given that it is so complicated, that no one really has a good handle on it and that there are so many individual approaches, why would the philosophy be to consolidate it and say to one person, "You should have a handle on it"? Why would you not want to have a variety of choices to accommodate people who react to different organizations in different ways? Why would we not want to have, just as a matter of philosophy, an overlap and a multiplicity so that we could catch more people? It would not be as neat and tidy and there would be potential for the wasting of some resources. However, as a philosophy, why would you not want to have a multiple-choice solution?

Le sénateur Kenny: Étant donné que tout est si compliqué, que nul ne maîtrise vraiment la situation et qu'il existe tant d'approches individuelles, pourquoi penserait-on qu'il faut tout regrouper et dire à une seule personne que c'est à elle de prendre la situation en charge? Pourquoi refuseriez-vous d'offrir divers choix de manière à vous adapter aux personnes qui réagissent de différentes façons aux différents organismes? Pourquoi éviterions-nous, comme simple question de principe, d'avoir des recoupements et de multiples intervenants de manière à rejoindre plus de personnes? Cela ne se ferait pas de manière aussi ordonnée et on courrait le risque qu'il y ait un certain gaspillage de ressources. Toutefois, en tant que principe, pourquoi ne voudriez-vous pas offrir une solution à choix multiples?

Mr. Daly: Senator, having the choice is positive and would be the right approach. I do not think we would want only a single avenue for members to be able to seek support. For example, the Canadian Forces developed their own family resource centres a few years ago to help with all of those issues that arose within the family as members were leaving home. That met a fundamental requirement at the family level.

M. Daly: Sénateur, ce serait bien de pouvoir donner le choix et ce serait la bonne approche. Je ne crois pas que nous souhaitions offrir un seul moyen d'obtenir du soutien. Par exemple, les Forces canadiennes ont élaboré leurs propres centres de ressources pour les familles il y a quelques années de manière à les aider à régler tous ces problèmes qui se posent au sein de la famille quand les militaires quittent leur foyer. Elles ont ainsi répondu à un besoin fondamental au niveau de la famille.

Since the recognition of the effects of Gulf War Syndrome, PTSD and all these other types of issues, a plethora of different organizations, councils and activities have been established.

Depuis que les effets du syndrome de la guerre du Golfe, de la NPT et de toutes ces autres affections, sont reconnus, une pléthore de différents organismes, conseils et activités ont vu le

Mr. Allard alluded to the problem of those organizations trying to ensure that they are all clear on their responsibilities and get on with the work. As far as servicemen are concerned, there is no doubt that those different options must be available at all levels.

The Legion has always been there. The Legion has been a fundamental resource for them. Soldiers are now learning that there are certain approaches within the Canadian Forces. The Canadian Forces has established the CF Personnel Support Agency, where servicemen can now get information, even anonymously.

The three primary organizations are the Legion, Veterans Affairs and the CF support centre. Those are three different options for a soldier to contact to get information. Supporting those three organizations are all the various committees. The committees are working to get their act together to find out who is doing what and who is recommending what to whom.

Senator Kenny: There is no question there are people suffering terrible stress after a range of operations. It is right and proper that the problem is being addressed. Could you try, for the committee, to reflect on where the balance lies when you are trying to motivate people to put themselves in a position where they could be hurt without giving them an out? They could say, "Well, this is all terribly stressful for me." There is no one going into combat who does not find it incredibly stressful; yet the vast majority of people do what they have to do.

How do you assure people of treatment and support afterwards if they suffer from undertaking an operation without giving them the excuse beforehand to not do their duty?

Mr. Parks: Mr. Allard works more directly with individuals. He may be able to answer it better, and I will make a comment afterward.

Mr. Allard: It is a fine line. I may want to revisit your original question, senator.

Currently, I am not too sure that the Canadian Forces personnel are using PTSD or OSI as a crutch.

Senator Kenny: I did not say that. I said that there is an issue in there.

Mr. Allard: Yes, there is an issue of whether it is an excuse or could become the reality.

As I understand the statistics, the Canadian Forces rate of release right now is approximately 4,000 people a year. Of those 4,000, 15 per cent are applying for a disability pension. If you have an effective strength of 52,000, and those numbers are in the ballpark because they come from Veterans Affairs, then you have a problem. It is either at the level of personnel or ops tempo, or at the level of the support and care provided.

The Legion's posture on this is that the care provided should be based on trying to cure individuals. In other words, the intent should not be to sustain payments for the rest of one's life, but to

jour. M. Allard a fait allusion au problème qui se pose à tous ces organismes qui essaient de s'entendre sur les responsabilités de chacun et de faire leur travail. Dans la mesure où les militaires sont visés, toutes ces différentes approches doivent indubitablement être offertes à tous les niveaux.

La légion a toujours été là. La légion a été une ressource fondamentale pour eux. Les soldats commencent à prendre conscience qu'il existe certaines approches au sein des Forces canadiennes. Celles-ci ont établi une agence de soutien du personnel des forces armées où les militaires peuvent maintenant obtenir de l'information, même dans l'anonymat le plus complet.

Les trois principaux organismes sont la Légion, les Anciens combattants et l'Agence de soutien du personnel. Ce sont là les trois différentes options dont dispose le soldat pour obtenir de l'information. Il ne faut pas oublier les divers comités qui appuient ces trois organismes. Ils se concertent en vue de savoir qui fait quoi et qui recommande quoi à qui.

Le sénateur Kenny: Il est certain que les personnes endurent un stress terrible après des opérations en champ de tir. Il convient de régler le problème. Pourriez-vous essayer, pour le comité, de voir où se situe la ligne de démarcation entre le fait de motiver des personnes de se placer dans une situation où elles pourraient être blessées et une porte de sortie? Elles pourraient invoquer comme prétexte que la mission leur impose trop de stress. Je ne connais personne qui est envoyé au combat et qui ne trouve pas cela incroyablement stressant; pourtant, la vaste majorité fait ce qu'elle a à faire.

Comment garantissez-vous des traitements et du soutien après coup des effets d'une opération sans leur donner au préalable un prétexte pour ne pas accomplir leur devoir?

M. Parks: M. Allard travaille de plus près avec les personnes. Il pourrait peut-être vous répondre mieux que moi, après quoi j'aurai une observation à faire.

M. Allard: Ce n'est pas facile. Il se peut que je vous demande de répéter votre question, sénateur.

Actuellement, je ne suis pas si sûr que le personnel des Forces canadiennes utilise la NPT ou la BDSO comme prétexte.

Le sénateur Kenny: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y avait là un problème.

M. Allard: Oui, il s'agit de savoir si c'est un prétexte ou si cela pourrait devenir la réalité.

Tel que je comprends les données statistiques, environ 4 000 militaires par année obtiennent leur congé actuellement. Parmi eux, 15 p. 100 demandent une pension d'invalidité. Si vous avez des effectifs de 52 000 en activité, et ces chiffres me semblent exacts puisqu'ils viennent des Anciens combattants, vous avez un problème. Il se situe au niveau de l'incidence d'absences, de la fréquence des opérations ou encore au niveau du soutien et des soins fournis.

La légion a pour principe à cet égard que les soins fournis devraient mettre l'accent sur la guérison. En d'autres mots, il ne s'agit pas de soutenir les paiements pour le reste d'une vie, mais

assist people to find some type of treatment that will control whatever symptoms they are exhibiting and ensure that they do not suffer additional, core morbidity effects from their problem.

Senator Kenny: Your argument is premised on the number of people leaving. They may be leaving for all sorts of reasons.

Mr. Allard: Yes, that is right.

Senator Kenny: The second premise you were basing your argument on was the number of applicants. There is a difference between applicants and people who have —

Mr. Allard: Seventy per cent of applicants are successful. You can do some of the math there.

Why do we suggest that we need to rationalize these programs? I agree that it is very nice to have choices and options in a perfect world. However, there is a cost to multiple choices and options. If the government is willing to support that cost, so be it. If you do not have the funds to support all these options, then you may not be providing the best services possible.

I look at the specific mandates of the Pension Act and Veterans Affairs. They are to provide care, treatment or re-establishment in civilian life of any person who served on the Canadian Forces. If you look at the multitude of programs that are trying to achieve that aim, I question whether the system is as efficient as it could be. That is my approach.

Senator Kenny: You could also argue that it is not efficient without a multiplicity of programs. There are all sorts of reasons why people who have nothing to do with the military would approach the government for support or assistance.

Mr. Allard: Yes.

Mr. Parks: It is a fine line, as you mentioned. It is also very new to not only government departments, but to us, our service officers and the doctors and people dealing with it.

Mr. Daly and I recently attended the VAC/CF advisory council. Doctors sitting around the table said that the issue was new, but they felt confident that once an individual sat down in front of them they were able to quickly determine whether the problem was real.

General Dallaire noted that he had visited 18 bases. All of those with whom he spoke who were out of the forces for post-traumatic stress disorder said that they wanted to be well and on their feet. It was not the money. They all would rather be well.

Senator Kenny: It is not entirely new. Programs were available after the Second World War. My father was a POW. When he returned to Canada, he went into hospital. They worked with him

plutôt d'aider les gens à trouver un traitement qui permettrait de contrôler leurs symptômes et de faire en sorte que leur problème ne leur cause pas d'autres effets de morbidité de base.

Le sénateur Kenny: Votre argument se fonde sur le départ d'un certain nombre de personnes. Les militaires quittent peut-être pour toutes sortes de raisons.

M. Allard: C'est juste.

Le sénateur Kenny: La seconde hypothèse sur laquelle vous fondez votre argument a trait au nombre de demandeurs de prestation. Il existe une différence entre les demandeurs et ceux qui...

M. Allard: Soixante-dix pour cent des demandes sont acceptées. À vous de faire le calcul.

Pourquoi disons-nous qu'il faut rationaliser ces programmes? Je conviens que c'est fort bien d'avoir des choix et des options dans un monde idéal. Toutefois, cette multiplicité a un prix. Si le gouvernement est disposé à le payer, parfait. Si vous n'avez pas les fonds pour appuyer toutes ces options, vous n'offrirez peut-être pas les meilleurs services possibles.

Si l'on fie aux mandats particuliers de la Loi sur les pensions et des Anciens combattants, le gouvernement doit offrir des soins, des traitements ou le rétablissement dans la vie civile de toute personne qui a servi dans les Forces canadiennes. Si vous vous arrêtez à la multitude de programmes qui cherchent à réaliser cet objectif, je me demande si le système est aussi efficace qu'il pourrait l'être. Voilà mon approche.

Le sénateur Kenny: Vous pourriez aussi soutenir que cette façon de faire est inefficace si on n'offre pas de multiples programmes. Il existe toutes sortes de raisons pour lesquelles des personnes n'ayant rien à voir avec les militaires demanderaient au gouvernement du soutien ou de l'aide.

M. Allard: Oui.

M. Parks: Comme vous l'avez dit, la tâche est difficile. Elle est aussi très nouvelle non seulement pour les ministères, mais pour nous, pour nos officiers d'entraide, les médecins et autres personnes qui traitent du problème.

M. Daly et moi avons récemment assisté à une réunion du conseil consultatif mixte des Anciens combattants et des Forces canadiennes. Les médecins assis à la table ont dit que la question était nouvelle, mais qu'ils étaient confiants qu'une fois que la personne était assise devant eux, ils étaient capables de juger rapidement si le problème était réel.

Le général Dallaire a fait observer qu'il avait visité 18 bases. Tous ceux qui avaient quitté les forces en raison d'une névrose post-traumatique qu'il y a rencontrés ont dit qu'ils souhaitaient retrouver la santé et reprendre le travail. Ce n'était pas une question d'argent. Ils préféraient tous retrouver la santé.

Le sénateur Kenny: Le problème n'est pas entièrement nouveau. Des programmes existaient après la Seconde Guerre mondiale. Mon père a été prisonnier de guerre. Quand il est

for a few months. People were aware of the stress suffered, and efforts were made to deal with it in certainly a significant number of cases.

Mr. Allard: After the Second World War, people never looked at it as PTSD, yet several hundred soldiers likely were suffering from it.

Senator Kenny: No one called it that.

Mr. Allard: It is significant that half of the people who participate in the operational support social group are traditional war veterans who have dealt with this problem for many years. Veterans Affairs has never recognized alcoholism as a disability pension parameter. One could have some long discussions about alcoholism as a core morbidity symptom that is more related to genetic disposition.

However, countries such as Australia recognize alcoholism as a disability pension qualifier that could be attributed to military service and associated with PTSD. We are discovering a number of things as we go along.

Senator Atkins: One of the concerns of our more elderly veterans is what kind of programs there are for their widows, especially those wives who are providing health care at home. Can you fill us in on what is happening there?

Mr. Parks: Yes. That is a good point. It is something that the Legion, as you know, has been advocating for years, and it certainly stands out more now than ever. We feel it is an important subject. One of the main things on the veteran's mind when he is at that age is, what will happen to my wife when I am gone? Right now, if he is on the disability pension and getting the VIP, she receives it for one year only after he dies. The dilemma is, what then? It is a lot of stress on the veteran.

Senator Atkins: And on the widow.

Mr. Parks: We put a priority resolution in place, and we have met with the government several times in the last six months. Our priority resolution is VIP for the spouse for life. A lot of times, when you say "life," it scares people away; in reality, if the individuals then win a lottery, for instance, they do not qualify. Also, what is the term of the life of those individuals? When they go into a nursing home, the VIP is withdrawn because they no longer need it. It is not as if we are paying for many years into the future.

It is beneficial, we feel, not only for the veteran and the widow. We have even suggested it is something that all provinces could look at for the whole senior population. It could be done and ultimately save money in the long run.

revenu au Canada, il a été hospitalisé. On l'y a traité pendant quelques mois. Les gens étaient conscients du stress subi, et des efforts ont été déployés pour le traiter dans un nombre certes important de cas.

M. Allard: Après la Seconde Guerre mondiale, il n'a jamais été question de névrose post-traumatique. Pourtant, plusieurs centaines de soldats en souffraient probablement.

Le sénateur Kenny: Nul ne l'appelait comme cela.

M. Allard: Il est significatif que la moitié des membres du groupe social du soutien opérationnel sont des anciens combattants classiques qui sont aux prises avec ce problème depuis de nombreuses années. Les Anciens combattants n'ont jamais reconnu l'alcoolisme comme une maladie donnant droit à une pension d'invalidité. On pourrait discuter longtemps de l'alcoolisme comme d'un symptôme de morbidité de base qui est davantage lié à une prédisposition génétique.

Cependant, des pays comme l'Australie reconnaissent l'alcoolisme comme un trouble donnant droit à la pension d'invalidité qui pourrait être attribué au service militaire et associé à la NPT. Nous faisons bien des découvertes à mesure que nous nous penchons sur le problème.

Le sénateur Atkins: Une des préoccupations de nos anciens combattants les plus âgés est le genre de programmes qui sont mis en place pour leurs veuves, particulièrement pour celles qui leur prodiguent des soins à domicile. Pouvez-vous nous dire ce qui se passe dans ce dossier?

M. Parks: Oui. Voilà une excellente question. C'est quelque chose que la Légion, comme vous le savez, préconise depuis des années, et le problème est certes présent maintenant plus que jamais. Nous estimons qu'il s'agit d'une question importante. Une des principales préoccupations de l'ancien combattant quand il atteint cet âge, c'est de savoir ce qui arrivera à son épouse lorsqu'il ne sera plus là. Pour l'instant, s'il touche une pension d'invalidité et fait partie du PAAC, elle continue de recevoir sa prestation pendant un an seulement après son décès. Toutefois, qu'arrive-t-il par la suite? Cela cause beaucoup de stress à l'ancien combattant.

Le sénateur Atkins: Et à sa veuve.

M. Parks: Nous avons adopté une résolution prioritaire et nous avons rencontré des représentants du gouvernement plusieurs fois au cours des six derniers mois. Ce que nous recommandons en priorité, c'est que l'épouse ait droit à la prestation du PAAC pour le reste de sa vie. Bien souvent, quand vous dites «à vie», cela fait peur; en réalité, si par la suite la personne gagne la loterie par exemple, elle n'y a plus droit. De plus, quelle est la durée de vie de ces personnes? Quand elles vont vivre dans un foyer, les prestations du PAAC prennent fin parce qu'elles n'en ont plus besoin. Ce n'est pas comme si nous devions payer pendant de nombreuses années encore.

C'est avantageux selon nous non seulement pour l'ancien combattant et sa veuve. Nous avons même laissé entendre que toutes les provinces devraient peut-être l'envisager pour toutes les personnes âgées. Elles pourraient le faire et, en bout de ligne, économiser à long terme.

If the government eventually has to put the widow or whomever in a long-term care facility, it would cost about $3,000 a month; whereas, if they can keep them on the VIP and in their home as long as possible, it is something like $3,000 a year. It is a win-win situation. I will say the department is taking us seriously on it and looking at it. We hope to have some answers shortly.

Senator Atkins: Is it your recommendation to this committee that we should push hard on that issue?

Mr. Parks: By all means.

Senator Atkins: Once a veteran dies, what is the widow's share of the pension? What percentage is it?

Mr. Allard: It all depends on the disability pension that the veteran received. If a veteran was receiving a disability pension that was at 48 per cent or less, and possibly some benefits like attendance allowance or VIP, the widow will continue to receive the full benefit for one year after the death of the veteran. Following that, the widow would receive half of the disability pension and would no longer collect the attendance allowance and the VIP.

If the disability pension were higher than 48 per cent, the widow would receive a full widow's pension for life after the one year. That is predicated on the fact that she is single, so it is a little less than what she was receiving when her husband was alive. However, it is still a full widow's pension, keeping in mind that for one year after the death, she would receive the associated benefits and the full payments.

Senator Atkins: Yet a lot of her overhead would not be eliminated necessarily.

Mr. Allard: Not necessarily. Not everybody receives a disability pension higher than 48 per cent. That is the first thing.

Mr. Daly: To amplify, senator, that relates to a widow of a pensioned veteran. One of the problems we are facing is the situation of the widow of a veteran who was not pensioned or suffering from a disability. We are spending an increasing amount of our benevolent funds to assist widows with fundamental things like repairing the roof or helping with rental payments.

We petitioned the Canadian Forces to look again at the Superannuation Act in terms of widows. Right now, a Canadian Forces member is pretty well forced to retire at about 55 years of age. People in the enlisted ranks will retire with anywhere from a 20- to-30-year pension, up to about 60 per cent of salary. Perhaps, if they are lucky and had been in a long time, it will be 70 per cent of salary.

If he should pass on, his widow receives only 50 per cent under the public service/Canadian Forces superannuation program. That is 50 per cent of the 60 per cent. If that person did not have gainful employment after retirement, she will be in real difficulty.

Si le gouvernement finit par être obligé de placer la veuve ou qui que ce soit dans un établissement de soins de longue durée, cela lui coûte 3 000 $ par mois environ, alors que s'il peut maintenir cette personne à domicile le plus longtemps possible, cela lui coûte quelque 3 000 $ par année. Il ne peut pas perdre. J'avoue que le ministère nous prend au sérieux et examine notre proposition. Nous espérons obtenir des réponses bientôt.

Le sénateur Atkins: Recommandez-vous au comité de travailler fort à la promotion de cette idée?

M. Parks: Sans hésitation.

Le sénateur Atkins: Quand l'ancien combattant meurt, quelle part de sa pension revient à la veuve? Quel est le pourcentage?

M. Allard: Tout dépend de la pension d'invalidité que touchait l'ancien combattant. S'il touchait une pension de 48 p. 100 ou moins et peut-être certains avantages comme l'allocation pour soins ou le PAAC, la veuve continuera de toucher la pleine prestation pendant un an après le décès. Ensuite, elle toucherait la moitié de la pension d'invalidité et n'aurait plus droit à l'allocation pour soins et au PAAC.

Si la pension d'invalidité était supérieure à 48 p. 100, la veuve toucherait une pleine pension de veuve à vie, une fois l'année écoulée. On se fonde sur le fait qu'elle est célibataire, de sorte que sa prestation est légèrement inférieure à ce qu'elle touchait du vivant de son époux. Cependant, elle touche une pleine pension de veuve, compte tenu du fait que, pendant un an après le décès, elle recevra les avantages connexes et les pleines prestations.

Le sénateur Atkins: Pourtant, beaucoup des frais généraux ne seraient pas forcément éliminés.

M. Allard: Pas forcément. Tous n'ont pas droit à une pension d'invalidité de plus de 48 p. 100. C'est là la première chose dont il faut tenir compte.

M. Daly: Sénateur, nous parlons de la veuve d'un ancien combattant qui touchait une pension. Un des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises est la situation de la veuve d'un ancien combattant qui ne touchait pas de pension et n'avait pas d'invalidité. Nous consacrons de plus en plus de nos fonds de secours à aider les veuves à payer des dépenses incontournables comme la réparation du toit ou le loyer.

Nous avons demandé aux Forces canadiennes d'examiner à nouveau les dispositions de la Loi sur les pensions de retraite relatives aux veuves. Actuellement, le membre des forces armées est pas mal obligé de prendre sa retraite à 55 ans environ. Les gradés et hommes de troupe prendront leur retraite avec une pension allant de 20 à 30 années et représentant 60 p. 100 environ de leur salaire. S'ils ont de la chance et ont été membres des Forces canadiennes pendant longtemps, ils toucheront peut-être 70 p. 100 de leur salaire.

S'ils mouraient, leurs veuves ne toucheraient que la moitié de la pension en vertu du Programme de pension de retraite des Forces canadiennes et de la fonction publique. Je dis bien la moitié de 60 p. 100. Si le retraité n'avait pas d'emploi rémunéré après sa mise à la retraite, sa veuve connaîtra des difficultés réelles.

We have asked the Canadian Forces to allow the Legion to participate in superannuation discussions on this issue. They have refused us every time. We are trying to get them to look at enhancing the Canadian Forces superannuation benefit up to at least 66 per cent. The response is that this will set a precedent within the public service. We are saying that the Canadian Forces Superannuation Act is unique and special. It is designed for those who have made that special commitment to the forces.

This role of the widow is of significant concern to the Legion — the widow of the war veteran — but we are very concerned as well about the widow of the Canadian Forces veteran.

Senator Atkins: What constitutes the VIP in the first year?

Mr. Allard: The Veterans Independence Program is in place for health care and home care. Home care can include groundskeeping. It can include snow shovelling and grass cutting, et cetera, which will help a caregiver, when she is widowed, to stay in her home. It would actually cost the government less over the long term.

When we talk about VIP for the spouse for life, we are not talking about health benefits per se. They remain with the veteran and cannot be transferred after death. However, the other benefits associated with housekeeping or groundskeeping —

Senator Atkins: Comfort services.

Mr. Allard: Yes, the comfort services that would allow a caregiver, who is probably burnt out after caring for a number of years for a disabled husband, to remain in the home and save money for the government at all levels.

The Chairman: Would it be correct to say that you are suggesting that the situation of the Canadian Forces is very different from the public service and the coupling of the two has caused us problems that we are now trying to undo — such as in our report with respect to dismemberment and the other situation you have just brought to our attention? Perhaps we can establish that.

Mr. Daly: The answer is yes.

Senator Day: I would like to explore a line of questioning about the support role that the Legion can offer. I have it in mind that the family resource centres springing up across the country are more for the families of serving members and that the Legion could play a similar role with respect to those who have retired from the Armed Forces. I also understand that operational stress injuries can arise long after the person is retired from the forces.

Nous avons demandé aux Forces canadiennes de permettre à la Légion de prendre part aux discussions touchant les pensions de retraite à cet égard. Chaque fois, elles ont rejeté notre demande. Nous essayons de les convaincre de bonifier la prestation de pension de retraite des Forces canadiennes de manière à la porter à au moins 66 p. 100. On nous répond que cela créerait un précédent au sein de la fonction publique. Nous affirmons que la Loi sur les pensions de retraite des Forces canadiennes est unique et spéciale. Elle est conçue pour répondre aux besoins de ceux qui ont pris un engagement spécial à l'égard des Forces.

Ce rôle de la veuve — la veuve de l'ancien combattant — est une source importante de préoccupation pour la Légion, mais la situation de la veuve d'un retraité des Forces canadiennes est aussi préoccupante.

Le sénateur Atkins: Combien représente la prestation du PAAC durant la première année?

M. Allard: Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants est en place pour financer des soins de santé et des soins à domicile. Les soins à domicile peuvent comprendre l'entretien des lieux, le déneigement, la tonte de la pelouse et ainsi de suite, ce qui aidera la personne qui prodigue les soins, une fois qu'elle sera veuve, à demeurer chez elle. Cela coûterait en réalité moins au gouvernement à long terme.

Quand nous recommandons que la veuve ait droit aux prestations du PAAC à vie, nous n'incluons pas les prestations de maladie comme telles. Ces prestations sont destinées à l'ancien combattant et ne peuvent pas être transférées après son décès. Toutefois, les autres prestations associées à l'entretien ménager ou à l'entretien des lieux...

Le sénateur Atkins: Des services assurant le bien-être.

M. Allard: Effectivement, des services assurant le bien-être qui permettrait à la personne qui a prodigué les soins à un époux invalide et qui est probablement épuisée après l'avoir fait pendant un certain nombre d'années, de demeurer chez elle et de faire économiser les gouvernements de tous ordres.

Le président: Serait-il juste de dire que, selon vous, la situation des Forces canadiennes est très différente de celle de la fonction publique et que la conjugaison des deux nous a causé des problèmes que nous tentons maintenant de régler — par exemple dans notre rapport relatif à la mutilation et à l'autre situation dont vous venez tout juste de nous parler? Nous pouvons peut-être nous entendre sur ce point.

M. Daly: La réponse est affirmative.

Le sénateur Day: J'aimerais vous interroger au sujet du rôle de soutien que peut offrir la Légion. Je pense que les centres de ressources pour les familles de militaires qui voient le jour un partout au pays sont davantage centrés sur les familles de militaires actifs et que la Légion pourrait jouer un rôle analogue auprès de ceux qui ont pris leur retraite des Forces canadiennes. Je crois également savoir que les blessures dues au stress opérationnel peuvent se manifester longtemps après que la personne a pris sa retraite.

I would like to know the context, the contacts and the retired members of the Armed Forces, or the RCMP for that matter, who are members of one of your branches. What kind of support are you providing and what kind of information are you providing to your branches so that service officials understand and recognize this problem? What kind of support is being given to individuals and to the families?

Mr. Allard: You are raising a number of issues and we probably could go into a long presentation on the Military Family Resource Centres and when they started to appear on the scene. If I recall, the first centre opened in 1985, when the military realized that there were problems associated with the care of families, et cetera.

Our overriding concern is that much of the activity in Military Family Resource Centres and in transition centres manned by Canadian Forces and VAC may not be fully coordinated with other organizations. There may be people stepping on each other's toes in their efforts. If you look at the Web site of one Military Family Resource Centre, you will see information about PTSD and the military family. Military Family Resource Centres have been talking for the past three years about providing services to serving members, their families, their dependants, veterans, retired members, et cetera.

I am worried that if these mandates were expanded without proper focus on the service that you wish to provide, as a VAC responsibility and as mandated in the Pension Act, perhaps these efforts would be duplicated. There is a certain connectivity with what Mr. Daly was talking about in respect of superannuation, SISIP, CPP, et cetera. All these items are related.

To go back to the service provided by the Legion, each branch's volunteer service officer is familiar with the services and programs offered. These officers act as referral agents to the professional service officers at provincial and Dominion commands. In that way, we are able to obtain referrals for pension plans and for benevolent fund demands. We are receiving many requests for benevolent funds from retired members and widows.

In the briefing, we alluded to the fact that we provide housing for seniors and veterans across the country. As we developed options for our housing programs, we became aware that some of these people suffering from PTSD or OSI were being released early. Therefore, they would not receive a full superannuation benefit, having been released before the 20-year mark. They may receive a disability pension that is about 15 per cent to 20 per cent of their projected pension, but who knows? They may not be able to find employment and may actually have an urgent requirement for affordable housing. It would be of great benefit to people in such a circumstance if something could be done to facilitate the receipt of seed funding by the Legion to assist us in our housing projects. That seems to be a hang-up, notwithstanding the federal and provincial programs that are now in place, which seem to be difficult to tap into if they are not well coordinated. Perhaps we

J'aimerais que vous me donniez le contexte, le nom des personnes-ressources et la liste des retraités des forces armées ou de la GRC qui font partie de l'une de vos directions. Quel type de soutien et d'information fournissez-vous à vos directions pour que les officiers d'entraide comprennent et reconnaissent le problème? Quel type de soutien offrez-vous aux personnes et à leurs familles?

M. Allard: Vous posez plusieurs questions. Nous pourrions probablement vous faire une présentation tout en longueur sur les Centres de ressources des familles militaires et leur entrée en scène. Si je me rappelle bien, le premier centre a ouvert en 1985, lorsque les forces armées ont pris conscience des problèmes qu'éprouvaient les militaires à prendre soin de leurs familles, entre autres.

Ce qui nous inquiète le plus, c'est qu'une bonne partie des activités des Centres de ressources des familles militaires et des centres de transition des Forces canadiennes et d'ACC ne sont pas parfaitement coordonnés avec celles d'autres organismes. Les gens se marchent sur les pieds. Par exemple, sur le site Web de l'un des Centres de ressources des familles militaires, on trouve des renseignements sur la NPT et la famille militaire. Depuis trois ans, les Centres de ressources des familles militaires parlent d'offrir des services aux militaires actifs, à leurs familles, aux personnes à leur charge, aux anciens combattants, aux militaires retraités, etc.

Je crains qu'il y ait dédoublements d'efforts si leur mandat est élargi sans qu'on mette l'accent sur les services qu'on veut offrir pour assumer les responsabilités d'ACC et nous conformer à la Loi sur les pensions. Il y a un certain lien avec ce dont M. Daly parlait relativement aux pensions de retraite, au RARM, au RPC et à tout le reste. Toutes ces choses sont reliées.

Pour ce qui est des services offerts par la Légion, chaque officier d'entraide bénévole connaît les services et les programmes offerts. Ils orientent les gens vers les officiers d'entraide professionnels des directions provinciales et de la Direction nationale. De cette façon, nous pouvons envoyer les dossiers relatifs au plan de retraite et les demandes de caisse de secours aux bonnes personnes. Nous recevons beaucoup de demandes de caisse de secours des retraités et des veuves.

Dans notre exposé, nous avons dit fournir des logements à des personnes âgées et à des anciens combattants dans le pays. Au fur et à mesure que nous avons développé les options de nos programmes de logement, nous nous sommes rendu compte que des personnes souffrant de NPT ou de BDSO avaient été libérées hâtivement. Ainsi, elles ne reçoivent pas leur pleine pension de retraite, puisqu'elles ont reçu leur congé avant 20 ans de service. Elles peuvent recevoir une pension d'invalidité qui équivaut à environ 15 ou 20 p. 100 de la pension prévue, mais qui le sait? Ces personnes peuvent ne pas être capables de trouver d'emploi ou avoir un urgent besoin de logement à prix modique. Il serait très avantageux pour ces gens que la Légion reçoive du financement de démarrage le plus rapidement possible pour lancer ses projets d'aide au logement. Il semble y avoir un quelconque obstacle, même si des programmes fédéral et provinciaux sont déjà en

could assist some of the veterans suffering from OSI or PTSD to find affordable housing in a Legion senior housing project. This is an example of the role of the Legion.

Senator Day: What, if any, training do you give to your volunteers at the branch level to recognize the symptoms of and the social implications for someone who may not have been diagnosed with operational stress injury?

Mr. Allard: We train volunteer officers on a regular basis every year. We visit the regions and hold conferences for our volunteer service officers. We bring them together for a weekend training session to review the full gamut of programs. We also focus on the new programs or the new concerns that are on the horizon. During the next range of training sessions, two of the topics on the agenda will be the SISIP and the senate committee's recommendations on PTSD and OSI, based on some of the additional knowledge.

Senator Day: Do you put posters up at the branch level to explain OSI and to help change the ethos that causes reluctance to come forward?

Mr. Allard: We certainly stress that, and in some small rural communities there is some challenge in self-identifying. In those cases, we ensure that the volunteer service officers know that individuals may seek representation from a professional service officer and that they do not have to go through the branch office, should they choose not to self-identify in a small community. It is a challenge, because volunteer service officers come and go — generally, however, once a service officer, always a service officer. Often, our volunteer service officers are in place for 30, 40 years.

Senator Day: You spoke about referrals at the provincial command level to experts in different areas. Do you have experts in post-traumatic stress disorder?

Mr. Allard: No, I guess we could be called overall experts, but all of our professional service officers are well aware of the intricacies of the programs. They are not medical practitioners, but they understand the challenges of dealing with people who suffer from these disabilities.

Senator Day: What would you do if you suspected that someone was having social problems, could not work and was having family problems? You may suspect that this individual is suffering from a late-blooming post-traumatic stress injury.

Mr. Allard: There are numerous options. We would likely try to put the person in contact with provincial service officers. We are familiar with all the health care services that could be provided. We are also familiar with the Health Canada 1-800 line

place. Par ailleurs, il semble difficile d'en tirer pleinement partie tant qu'ils ne seront pas bien coordonnés. Peut-être pourrions-nous aider des anciens combattants souffrant de BDSO ou de NPT à trouver des logements à prix modique grâce à un projet de logements de la Légion pour personnes âgées. C'est un exemple du rôle de la Légion.

Le sénateur Day: Offrez-vous de la formation aux bénévoles dans vos directions pour les aider à reconnaître les symptômes et les incidences sociales de l'absence de diagnostic d'une blessure due au stress opérationnel? Dans l'affirmative, quelle est-elle?

M. Allard: Nous formons nos officiers bénévoles périodiquement chaque année. Nous rendons visite aux régions et y tenons des conférences à l'intention de nos officiers d'entraide bénévoles. Nous les rassemblons pour une session de formation d'une fin de semaine dans laquelle ils revoient tout l'éventail de nos programmes. Nous mettons également l'accent sur les nouveaux programmes ou les nouveaux problèmes qui se profilent. Dans la prochaine série de formation, deux des sujets à l'ordre du jour seront le RARM et les recommandations du comité sénatorial sur la NPT et les BDSO. Nous nous fonderons sur les derniers développements.

Placez-vous des affiches dans les directions pour expliquer ce que sont les BDSO et pour changer l'éthos à l'origine des réticences à aller chercher de l'aide?

M. Allard: Il est clair que nous mettons l'accent là-dessus, mais dans certaines localités rurales, les gens semblent hésitants à signaler leurs problèmes eux-mêmes. Dans ces circonstances, nous veillons à ce que les officiers d'entraide bénévoles sachent que les personnes peuvent se faire représenter par un officier d'entraide professionnel pour ne pas avoir à passer par le bureau de direction s'ils préfèrent ne pas être identifiés dans une petite collectivité. C'est difficile, parce que les officiers d'entraide bénévoles changent souvent. Cependant, lorsqu'un officier d'entraide se porte bénévole, il le demeure généralement toujours. Bien souvent, nos officiers d'entraide bénévoles demeurent bénévoles pendant 30 ou 40 ans.

Le sénateur Day: Vous avez dit que les directions provinciales orientaient les gens vers des experts de différents domaines. Avez-vous des experts spécialisés en névrose post-traumatique?

M. Allard: Non, je suppose qu'on pourrait les qualifier de spécialistes généraux, mais tous nos officiers d'entraide professionnels sont bien conscients des subtilités des programmes. Ils ne sont pas médecins, mais ils comprennent les difficultés du service auprès de personnes souffrant de ce type d'invalidité.

Le sénateur Day: Que faite-vous si vous soupçonnez quelqu'un d'avoir des problèmes sociaux, de ne pas être en mesure de travailler et d'avoir des problèmes familiaux? Vous pourriez présumer que cette personne souffre d'une blessure tardive due au stress opérationnel.

M. Allard: Il y a diverses possibilités. Nous essaierions probablement de mettre la personne en contact avec des officiers d'entraide provinciaux. Nous connaissons tous les soins de santé auxquels elle a accès. Nous connaissons également bien la

to provide counselling to the member and his family. We would try to cocoon the member and his family. We would try to help him through the disability pension process by submitting an application for the associated benefits and to offer him all the services that he may need.

From that perspective, and keeping in mind what we talked about in our presentation, Veterans Affairs Canada has a proactive program and VAC staff is prepared to respond in a timely fashion. VAC may even bring some of the claimants to the facility at Ste. Anne's to provide health care. We would negotiate with Ste. Anne's to ensure that the claimant would receive the necessary clinical care prior to processing the claim. All our professional services officers are extremely familiar with these processes and we ensure that they are trained and updated.

Senator Day: Are these professional services officers paid by the Legion?

Mr. Allard: They are paid by the Legion.

Senator Day: Does the Legion receive funding from Veterans Affairs or from National Defence to help to provide the service?

Mr. Allard: In 1926, when we first formed the service bureau, the Legion received a grant from VAC of $9,000. However, that grant amount was never amended over the years to recognize the evolution of services, the complexity of the programs or inflation, for that matter. Therefore, in 1995, when the Legion realized that the grant was still at $9,000, it did not make sense to continue receiving it. That was when we advised Veterans Affairs Canada to terminate the grant. That initial $9,000 was meant to pay one-half the cost of operating a service bureau across all levels of the Royal Canadian Legion.

Our service bureau nationwide costs $2 million per year. We considered it an insult to receive $9,000 toward those services.

Senator Day: Would retired service personnel be better served if you did have some funding or do you not want it?

Mr. Parks: The danger is that we would not want to appear to the public, especially our clientele, as another government agency. The money is nice, but it is also nice to be independent. People know they can come to us if they do not want to go the government avenue in a claim. We are trying to battle with that.

Senator Day: I am talking only about identifying those individuals who might be suffering from post-traumatic stress disorder and have lost contact with the Armed Forces. They may still have contact with the Legion through their local branch. They need help and support. It may become evident five or ten years after they have left the Armed Forces. Do you think that providing a better service for those individuals would compromise your independence? Are you satisfied that they are receiving proper care now?

ligne 1-800 de Santé Canada, où la personne et les membres de sa famille peuvent demander conseil. Nous essaierions de prendre soin du militaire et de sa famille. Nous essaierions de l'aider à obtenir des prestations d'invalidité en envoyant une demande d'avantages associés et en lui offrant tous les services dont il pourrait avoir besoin.

À cet égard, outre tout ce dont nous avons parlé dans notre exposé, Anciens combattants Canada s'est doté d'un programme proactif, et son personnel est prêt à intervenir rapidement. ACC pourrait même amener certains demandeurs à l'établissement de Sainte-Anne, où ils pourraient recevoir des soins de santé. Nous négocierions avec l'établissement pour que la personne reçoive les soins cliniques nécessaires avant que sa demande soit traitée. Tous nos officiers d'entraide professionnels connaissent ces mécanismes en détails et nous veillons à ce qu'ils aient une formation à jour en tout temps.

Le sénateur Day: Ces officiers d'entraide professionnels sont-ils payés par la Légion?

M. Allard: Ils sont payés par la Légion.

Le sénateur Day: La Légion reçoit-elle des fonds des Anciens combattants ou de la Défense nationale pour la prestation de services?

M. Allard: En 1926, lorsque nous avons fondé le Bureau d'entraide, la Légion a reçu une contribution de 9 000 $ d'ACC. Cependant, ce montant n'a jamais changé en fonction de l'évolution des services, de la complexité des programmes ou de l'inflation. Ainsi, en 1995, lorsque la Légion s'est rendu compte que cette contribution était toujours de 9 000 $, il était insensé de continuer à la recevoir. Nous avons donc avisé Anciens combattants Canada de mettre fin à cette contribution. Les 9 000 $ octroyés au départ étaient censés absorber la moitié des coûts de fonctionnement de toutes les directions du Bureau d'entraide de la Légion royale canadienne.

Les coûts totaux de notre bureau d'entraide s'élèvent à 2 millions de dollars par année. Nous considérions comme une insulte de recevoir 9 000 $ pour les financer.

Le sénateur Day: Votre personnel retraité serait-il mieux servi si vous receviez du financement ou n'en voulez-vous pas?

M. Parks: Le danger, c'est que nous ne voulons pas que le public, et particulièrement notre clientèle, nous voie comme un autre organisme gouvernemental. Il est merveilleux de recevoir de l'argent, mais il est également merveilleux d'être indépendant. Les gens savent qu'ils peuvent s'adresser à nous s'ils ne veulent pas présenter une demande par l'entremise du gouvernement. Nous nous battons en ce sens.

Le sénateur Day: Je parle seulement de repérer les personnes souffrant de névrose post-traumatique qui ont perdu contact avec les forces armées. Elles sont peut-être toujours en contact avec la Légion par leur direction locale. Elles ont besoin d'aide et d'appui. Cela peut devenir évident cinq ou dix ans après leur congé des forces armées. Croyez-vous que votre indépendance serait compromise si vous pouviez leur offrir de meilleurs services? Êtes-vous satisfaits des soins dont elles jouissent maintenant?

Mr. Parks: We are doing the best job possible. There are many changes happening.

There is always a regional office of the Department of Veterans Affairs in the same location as our branch, where we have the volunteer service officers. We are always able to work with them to get that expert advice that we need. We partner in many different ways.

Mr. Daly: Mr. Chairman, I want to make it clear that our service officers are not medical practitioners. Therefore, we are not involved in the identification of PTSD. Our specialty is the process of assistance. Once people have been identified in some way as needing assistance, we point them in the direction of gaining that assistance. We also do all the administrative work for them. We are facilitators in the process.

Mr. Allard: There is an additional element to accepting government funds. Veterans Affairs is a well-organized department, but they do have some processes that we consider bureaucratic.

The department has put in place a new delayed application policy that, in effect, would terminate a "date protect" for someone who was applying for a disability pension. A "date protect" is the date that the pension would be effective. There are 22 form letters sent to clients at various stages in that delayed application process. That is not how we conduct business.

Senator Atkins: There will be a change at the deputy minister level. Do you know the new deputy? Do you believe that the relationship with the Legion will work in view of the change?

Mr. Parks: I had the opportunity to meet Jack Stagg last week when he gave a short presentation at a meeting. He met with the group afterwards. He is new with us. We have worked closely and had a good working relationship with the current deputy minister, Larry Murray. He has recommended Mr. Stagg highly to us and feels that he will be a very good deputy minister for us.

At that meeting, Mr. Stagg asked to meet with me. That is a good sign. We can meet and start everything off on the right track.

Our biggest concern is that all the things that we have on the burner will continue to progress. We would not want that to change due to a new deputy taking the post.

By the middle of May, I should have had the opportunity to meet with the new deputy minister, as well as the minister. Hopefully, things will be on stream.

Senator Atkins: He has a tough act to follow.

Mr. Parks: He does.

The Chairman: Perhaps you could provide updates on the two perennial challenges that come to my mind. I receive much correspondence from veterans on hearing disabilities and the way

M. Parks: Nous faisons de notre mieux. Beaucoup de changements s'opèrent.

Il y a toujours un bureau régional des Anciens combattants là où se trouvent nos bureaux, là où travaillent nos officiers d'entraide bénévoles. Nous sommes toujours en mesure de collaborer avec eux pour obtenir les conseils d'experts dont nous avons besoin. Nous coopérons de différentes façons.

M. Daly: Monsieur le président, je tiens à souligner clairement que nos officiers d'entraide ne sont pas des médecins. Ainsi, nous ne diagnostiquons pas la NPT. Nous nous spécialisons dans l'aide. Lorsqu'on a déterminé que des personnes avaient besoin d'aide, nous les orientons pour qu'elles obtiennent l'aide voulue. Nous effectuons également toutes les démarches administratives pour eux. Nous leur facilitons le processus.

M. Allard: Il y a une autre raison pour laquelle nous hésitons à accepter des fonds du gouvernement. Le ministère des Anciens combattants est bien organisé, mais il suit des règles que nous considérons bureaucratiques.

Le ministère a mis sur pied une nouvelle politique sur les demandes tardives ayant pour effet de mettre un terme à la «protection de la date» dans les demandes de prestations d'invalidité. La «protection de la date» vise la date d'entrée en vigueur des prestations. Les clients reçoivent 22 lettres type dans le processus de demande tardive. Cela ne correspond pas à notre façon de fonctionner.

Le sénateur Atkins: Il va y avoir un changement de sous-ministre. Connaissez-vous le nouveau sous-ministre? Croyez-vous que sa relation avec la Légion va favoriser le changement?

M. Parks: J'ai eu l'occasion de rencontrer Jack Stagg la semaine dernière. Il a fait une brève présentation lors d'une réunion, puis a rencontré les membres du groupe. Il est nouveau parmi nous. Nous collaborons étroitement avec le sous-ministre actuel, Larry Murray, et avons une bonne relation de travail avec lui. Il nous a chaudement recommandé M. Stagg et estime qu'il sera un très bon sous-ministre pour nous.

À cette réunion, M. Stagg a demandé à me rencontrer. C'est un très bon signe. Nous pourrons nous rencontrer pour commencer du bon pied.

Nous tenons surtout à ce que toutes les choses que nous avons entreprises suivent leur cours. Nous ne voudrions pas que les choses changent avec l'arrivée d'un nouveau sous-ministre.

Je devrais avoir l'occasion de rencontrer le nouveau sous-ministre, de même que le ministre, d'ici la mi-mai. J'espère que nos projets se concrétiseront.

Le sénateur Atkins: Il a une loi difficile à appliquer.

M. Parks: C'est vrai.

Le président: Peut-être pourriez-vous nous mettre à jour sur les deux grands défis perpétuels qui me viennent à l'esprit. Je reçois beaucoup de correspondance de la part d'anciens combattants qui

in which these are addressed. We can all agree that it is difficult to determine how much of the hearing loss is attributable to the war injury and how much to the inevitable aging process.

souffrent de problèmes d'audition et déplorent la façon dont ils sont traités. Nous convenons tous qu'il est difficile de déterminer à quel point la perte d'audition est attribuable à des blessures de guerre et à quel point elle est attribuable au processus inévitable du vieillissement.

Mr. Parks: We have had a problem with the way in which the VRAB, the Veterans Review and Appeals Board, was looking at those cases. We could not seem to progress with the then chairman. That chair has moved on.

M. Parks: Nous avons eu des problèmes quant à la façon dont le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), le TACRA, évalue ces affaires. Il semblait impossible de progresser avec le président d'alors. Il y a eu un changement de président depuis.

There is now an interim chair, Victor Marchand. I hope they keep Mr. Marchand for some time. He is changing many things and undertaking different initiatives. We are very happy with him and things are working out. I do not know how long he will there, but we are happy to have him. Mr. Allard can bring you up to date on that.

Le président par intérim est actuellement M. Victor Marchand. J'espère qu'il restera en poste quelque temps. Il change beaucoup de choses et prend de nouvelles initiatives. Nous sommes très contents de son travail, et les choses avancent. Je ne sais pas combien de temps il restera en poste, mais nous sommes heureux de travailler avec lui. M. Allard peut vous le dire.

Mr. Allard: Veterans Affairs is bending over backwards to approve disability claims for hearing loss in a timely manner for the traditional veterans — World War I, World War II and the Korean War. The process is facilitated because most of these people did not have an audiogram on release. Currently, serving members do take that test. We do not have any problems in getting a hearing loss disability pension claim approved for a traditional veteran. Sometimes that is the route for a veteran to obtain other benefits that will help during a frailer period of life.

M. Allard: Anciens combattants Canada se met en quatre pour approuver rapidement les demandes de prestations d'invalidité des anciens combattants qui ont participé à la Première Guerre mondiale, à la Seconde Guerre mondiale ou à la guerre de Corée et qui souffrent de pertes d'audition. Le processus est facilité pour eux parce que la plupart de ces personnes n'ont pas subi d'audiogramme après leur libération. Dorénavant, les militaires actifs sont soumis à ce test. Nous n'avons aucun problème à faire approuver les demandes de prestations d'invalidité pour perte d'audition des anciens combattants arrêtés depuis longtemps. Parfois, c'est la façon dont un ancien combattant réussit à obtenir d'autres avantages qui l'aideront pendant une période de fragilité.

All things being equal, that is a worthwhile trend. A less worthwhile trend is the stringent adjudication of hearing loss claims by currently serving members who have had an audiogram. Unfortunately, we have not been able to convince the VRAB that it should introduce a more liberal interpretation than the mathematical approach that is currently used to adjudicate those claims.

Toutes choses étant égales, c'est une tendance valable. Ce qui l'est moins, c'est la tendance à juger sévèrement les demandes pour perte d'audition présentées par des militaires actifs qui ont subi un audiogramme. Malheureusement, nous n'arrivons pas à convaincre le TACRA de privilégier une interprétation plus libérale que l'analyse mathématique qui sert actuellement à juger ces demandes.

The Chairman: Thank you. The committee had the opportunity, as was mentioned earlier, to go to Sainte-Anne-de-Bellevue to see the hospital. We were impressed with the level of care. As you know better than we, it is the only hospital remaining under federal control. The others are under provincial control.

Le président: Merci. Le comité a eu l'occasion, comme on l'a déjà dit, de visiter l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue. Nous avons été impressionnés par les soins qui y sont donnés. Vous le savez mieux que moi, c'est le seul hôpital toujours administré par le gouvernement fédéral. Les autres hôpitaux sont administrés par les gouvernements provinciaux.

This committee has heard some testimony in the past that there was room for improvement at the provincially controlled facilities. Is there anything you can tell us in that regard?

Le comité a entendu à quelques reprises déjà qu'il y aurait place à l'amélioration dans l'administration des établissements provinciaux. Pouvez-vous nous en parler?

Mr. Parks: We would certainly agree that there is room for improvement at the provincially controlled ones.

M. Parks: Nous convenons certainement qu'il y a place à l'amélioration dans les hôpitaux administrés par les gouvernements provinciaux.

We have embarked on a few initiatives with the Department of Veterans Affairs. We are in the process of signing a contract to survey all the community care facilities across Canada. We want to ensure that the same level and quality of care is given in B.C. as in Newfoundland. There are thousands of "mom and pop"

Nous participons à quelques initiatives du ministère des Anciens combattants. Nous sommes en train de signer un contrat visant à réaliser un sondage auprès de tous les établissements de soins communautaires du Canada. Nous voulons nous assurer que la qualité des soins est la même en

community care facilities that the Department of Veteran Affairs is paying to care for our clients, but it does not have sufficient staff to monitor the provision of care.

We have canvassed the country through the *Legion Magazine* and come up with 80 surveyors who qualify — some retired doctors and nurses and so on. Our program will start, we hope, before the end of May. We are doing a training seminar for these surveyors; we will be sending them out across the country to all the community care facilities and government long-term care facilities as well.

Their reports will be going directly to the Department of Veterans Affairs, as well as reports to us on things we are looking for to make sure that quality care is there. This should give the department something to act on right away. They will know something is wrong in such and such a place.

We might also pick up new clients. Veterans out there in those homes may know nothing about what is available to them. That is what we have embarked on right now; however, there is a lot to be done yet on long-term care.

The Chairman: Thank you, Mr. Parks.

Senator Wiebe: Would you mind sending our committee a copy of that report as well?

Mr. Parks: I do not see why we cannot.

The Chairman: That would be helpful. Also, if you could, at any time, keep us in the loop if you think it would be helpful. You have always been a vital cog in this machine of public policy development governing the welfare of our veterans. We look to the Legion, and other organizations, but specifically to the Legion, for information and indications as to where we might focus our attention.

Honourable senators, that concludes our meeting. Mr. Daly, do you have a comment you would like to make before I adjourn the meeting?

Mr. Daly: Senator Day and I talked the other day about how the Legion is involved in many more things than veterans' services. We would like to invite your subcommittee to Legion House some evening. I will be in contact with your clerk to arrange that so we can give you a full briefing.

The Chairman: We look forward to that.

The committee adjourned.

Colombie-Britannique et à Terre-Neuve. Le ministère des Anciens combattants paie des milliers de petits établissements de soins communautaires pour qu'ils prennent soin de nos clients, mais le ministère n'a pas suffisamment de personnel pour vérifier la qualité des soins offerts.

Nous avons dressé un portrait du pays dans la *Revue Légion* et avons sélectionné 80 enquêteurs qualifiés — des médecins et des infirmières à la retraite, entre autres. Notre programme devrait commencer d'ici la fin mai. Nous allons offrir une séance de formation aux enquêteurs. Nous allons les envoyer d'un bout à l'autre du pays dans tous les établissements de soins communautaires et les établissements gouvernementaux de soins de longue durée.

Leurs rapports seront envoyés directement à Anciens combattants Canada. Nous en tiendrons également compte pour vérifier nos indicateurs de qualité des soins. Cela devrait donner au ministère une base pour agir immédiatement. Il saura ainsi ce qui cloche à tel et tel endroit.

Nous pourrions également trouver de nouveaux clients. Il est possible que les anciens combattants de ces établissements ne sachent rien des services auxquels ils ont accès. C'est ce que nous faisons pour l'instant, mais il reste beaucoup à faire pour assurer la qualité des soins à long terme.

Le président: Merci, monsieur Parks.

Le sénateur Wiebe: Pourriez-vous faire parvenir copie de ce rapport au comité également?

M. Parks: Je n'y vois aucune objection.

Le président: Ce serait utile. De même, n'hésitez jamais à nous tenir au courant si vous croyez que nous pouvons vous être utiles. Vous avez toujours été un pilier de l'appareil d'élaboration de politiques publiques sur le bien-être de nos anciens combattants. Nous nous fions à la Légion, de même qu'à d'autres organismes, mais particulièrement à la Légion, pour nous indiquer sur quoi nous devons nous concentrer.

Honorables sénateurs, cela vient conclure notre séance. Monsieur Daly, avez-vous une observation à faire avant que je lève la séance?

M. Daly: Le sénateur Day et moi nous remarquions dernièrement que la Légion participait à beaucoup plus de choses que les services des anciens combattants. Nous aimerions inviter votre sous-comité au siège social de la Légion, la Legion House, un soir. Je communiquerai avec votre greffière pour organiser quelque chose, afin que nous puissions vous informer en détails.

Le président: Ce sera un grand plaisir.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES

Wednesday, April 30, 2003

From the Royal Canadian Legion:

Mr. Allan Parks, Dominion President;

Mr. Duane Daly, Dominion Secretary;

Mr. Pierre Allard, Director, Service Bureau.

TÉMOINS

Le mercredi 30 avril 2003

De la Légion royale canadienne:

M. Allan Parks, président national;

M. Duane Daly, secrétaire national;

M. Pierre Allard, directeur, Bureau d'entraide.

Available from:
Communication Canada – Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

En vente:
Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca